



## Rapport annuel 2014 – groupe de travail Technique

En 2014 l'accent était mis sur l'élaboration du règlement manifestations (projet-pilote Albanifest). Lors de diverses réunions nous avons essayé d'élaborer un outil soutenant l'organisateur, l'exploitant du stand et les organes de contrôle dans leur travail et dans l'utilisation sûre de gaz liquéfiés. Le groupe de travail se composait d'un représentant de l'AEAI, du président de la Commission GPL, d'un représentant de l'ASS et de deux représentants de l'AGPL.

Le règlement responsabilise non seulement l'exploitant du stand, mais aussi l'organisateur. En plus il faut dire qu'il ne s'agit pas d'une loi, mais d'une convention entre l'organisateur et l'exploitant du stand.

Le règlement a été présenté lors de la réunion de la Commission gaz liquéfiés. L'AGPL a demandé de publier le règlement manifestations sur le site [www.propan.com](http://www.propan.com), [www.praever.ch](http://www.praever.ch) et <http://www.suva.ch/fr/lpg-suva>.

La Commission gaz liquéfiés a décidé :

### **Décision :**

**Le règlement concernant les manifestations est approuvé et peut être publié.**

Je remercie de leur collaboration : Monsieur R. Stüdle, AEAI ; Monsieur S. Aschwanden, SUVA ; Monsieur R. Fischer, AGPL ; et Monsieur Ch. Abert, ASS.

Je suis convaincu que cette notice et règlement est une solution qui facilitera l'utilisation de gaz liquéfiés par toutes les personnes concernées.

A l'occasion d'autres réunions, les membres du groupe de travail technique ont travaillé à l'élaboration d'un "livre de cuisine" pour le contrôleur. Le but de cet outil est de fournir au contrôleur un mémento qui explique comment il faut procéder lors du contrôle (p.ex. comment il faut contrôler un véhicule de loisir ou un bateau). Ce projet devrait être terminé en 2015.

Il reste encore beaucoup à faire, mettons-nous donc au travail.

Buchrain, 30.12.2014

Pour le groupe de travail technique, René Fischer et Ueli Arber